

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	SCIENCES - TECHNOLOGIES - SANTE					M1
Mention :	ENVIRONNEMENT-TERRE-EVOLUTION					
Spécialité :	BIOLOGIE DES ORGANISMES ET DES POPULATIONS					
Volume horaire étudiant :	142 h	105 h	83 h	h	150 h	480 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Jérôme MOREAU Maître de conférences ☎ 03.80.39.63.34 jerome.moreau@u-bourgogne.fr	Scolarité Nathalie THOMAS ☎ 03.80.39.37.34 nathalie.thomas@u-bourgogne.fr Secrétariat pédagogique Agnès FABRE ☎ 03.80.39.63.50 secretariat.etec@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR Sciences Vie Terre et Environnement

Vous trouverez toutes les informations disponibles sur ce master à l'adresse suivante :
<http://www.u-bourgogne.fr/BOPdijon/>

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

L'objectif de la formation est de dispenser un enseignement théorique et pratique dans les domaines de l'Ecologie, de la Biologie Evolutive, de la Biométrie, des Sciences de l'Environnement et de l'Agroenvironnement, assurant une formation de qualité pour les étudiants désireux de s'engager par la suite soit dans une filière longue (M2R+ Thèse) axée vers la recherche, soit vers les métiers de l'environnement à partir d'une filière courte (M2P). La formation permet également aux étudiants de postuler aux concours d'entrée sur dossier à certaines écoles d'ingénieurs et écoles supérieures d'agronomie, et à diverses activités dans le domaine de l'environnement (musées, centres d'initiation à la nature et à l'environnement, etc.).

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

La formation a été conçue pour permettre aux étudiants d'acquérir les savoirs et savoir-faire spécialisés nécessaire à une activité professionnelle dans les domaines de la gestion des agrosystèmes, des productions végétales et de l'agroécologie d'une part, et du comportement animal, de l'écologie animale et de la conservation et la gestion de la faune sauvage d'autre part. Le programme confère aussi une très solide formation scientifique générale, permettant de travailler sur le terrain ou au laboratoire pour une large gamme d'organismes publics ou privés. Les employeurs potentiels incluent: les agences gouvernementales, les bureaux d'étude et agences de

consultants, les chambres d'agriculture, les organisations professionnelles, les organisations non gouvernementales (nationales et internationales) de conservation de la flore et de la faune sauvage, les parcs zoologiques, les parcs et réserves, les syndicats mixtes de gestion des espaces naturels, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les instituts techniques. Le diplôme prépare également à une poursuite du cursus universitaire en thèse de doctorat.

Les étudiants ayant validé les 60 ECTS en M1BOP peuvent poursuivre leur cursus dans les filières suivantes :

M2 Recherche :

- Localement : Accès direct pour les étudiants en M2-BOP ayant réussi à la première session d'examen la 1ère année du Master sous réserve d'avoir trouvé un sujet de recherche et un responsable de stage au sein des équipes d'accueil labellisées. Ces conditions seront soumises à des changements pour la rentrée 2011.
- Nationalement : Autres M2 Recherche dans les domaines de compétences

M2 Professionnel :

- Localement : Accès direct pour les étudiants en M2-BOP ayant réussi à la première session d'examen la 1ère année du Master sous réserve d'avoir trouvé un sujet de recherche et un responsable de stage au sein des équipes d'accueil labellisées. Ces conditions seront soumises à des changements pour la rentrée 2011.
- Localement : Débouché direct important dans le M2PRO-ERE – Espace Rural et Environnement
- Nationalement : Autres M2 Pro dans les domaines de compétences

Ecoles d'Ingénieurs : ENSAM, INH, etc.

Très rares sont les étudiants qui envisagent une insertion professionnelle directement après le M1. L'obtention d'un M2P ou M2R peut permettre d'envisager un emploi en tant que chargé de mission ou de projet dans des collectivités territoriales, dans des parcs régionaux ou nationaux ou sur des postes d'ingénieur de recherche dans les grands EPST (CNRS, INRA, IFREMER, IRD, CIRAD, CEMAGREF) et les organismes publics (ONF, ONCFS).

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

- Connaissances étendues en biologie et génétique des populations, en biologie évolutive, en statistiques et modélisation, en écologie comportementale, en écologie végétale et microbienne et en biologie de la conservation
- Capacité à forger un raisonnement évolutionniste
- Pratique de logiciels de statistiques usuels
- Utilisation de marqueurs moléculaires

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

- 1) L'acquisition des concepts essentiels fondamentaux en biologie évolutive, en génétique et biologie des populations, en écologie comportementale et en écologie végétale et microbienne.
- 2) L'acquisition des méthodes pratiques pour la gestion des populations, de l'environnement et des milieux anthropisés.
- 3) La maîtrise des outils méthodologiques classiquement utilisés pour décrire et tester les phénomènes biologiques.
- 4) L'acquisition d'une expérience professionnelle dans le domaine des sciences et techniques, fondamentales ou appliquées.
- 5) La pratique des techniques de communication (écrite et orale) d'un travail scientifique en français et en anglais ainsi que la préparation à l'entrée dans la vie professionnelle.

Modalités d'accès à l'année de formation :

1. Les étudiants titulaires d'une licence Biologie des Organismes de l'Université de Bourgogne sont admis de plein droit. Les étudiants titulaires d'une licence Biologie des Organismes et des Populations des universités

françaises ont toutes les chances d'intégrer notre Master. Un nombre très restreint de places est accordé aux étudiants issus de Licences Pro (1 à 2 par an).

2. Les étudiants étrangers qui ne disposent pas de l'un des diplômes français requis pour l'accès à la formation devront impérativement constituer un dossier auprès du service des Relations Internationales (voir calendrier et date limite de dépôt de dossier sur la page web relative à ce service : rubrique « International » et « Venir à l'UB à titre individuel »), même s'ils sont en cours de formation dans le supérieur en France au moment du dépôt de dossier.

Les étudiants de nationalité française disposant des diplômes requis ou équivalents, mais obtenus à l'étranger doivent constituer un dossier de validation d'acquis (à retirer à la scolarité centrale ou à la scolarité de l'UFR SVTE). Leur candidature sera étudiée en fonction de leur projet universitaire et professionnel, de leur maîtrise de la langue française, et de l'adéquation de leurs diplômes avec le niveau et la formation qu'ils souhaitent intégrer.

3. L'inscription en formation continue est possible et souvent même encouragée pour les personnes pouvant justifier de diplômes et/ou d'une expérience professionnelle en adéquation avec une inscription en Master ECC. L'inscription est soumise à un avis pédagogique.

Organisation et descriptif des études :

- tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Ecologie évolutive et génétique des populations	Ecologie évolutive	20	10	3	33					
	Génétique des populations	16	8	8	32					
TOTAL UE 1		36	18	11	65	8	CT/CC	5.5	2.5	8

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Biologie des populations		18	12	20	50					
TOTAL UE 2					50	7	CT/CC	4.5	2.5	7

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils et méthodologies	Ecologie quantitative	10	10	5	25		CT/CC	1.5	1.5	3
	Biostatistiques	18	10	12	40		CT/CC	2	2	4
	Anglais		20		20		CC		2	2
TOTAL UE 3		28	40	17	85	9		3.5	5.5	9

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Parcours Ecologie Comportementale et Conservation 1		20	10	10	40		CT/CC	4	2	6
TOTAL UE 4		20	10	10	40	6		4	2	6

ou

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Parcours Biodiversité végétale et microbienne 1		20	10	10	40		CT/CC	4	2	6
TOTAL UE 4		20	10	10	40	6		4	2	6
TOTAL S1		102	80	58	240	30		17.5	12.5	30

SEMESTRE 2

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Parcours Ecologie Comportementale et Conservation 2		40	25	25	90		CT/CC	8	7	15
TOTAL UE 5		40	25	25	90	15		8	7	15

ou

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Parcours Biodiversité végétale et microbienne 2		40	25	25			CT/CC	8	7	15
TOTAL UE		40	25	25	90	15		8	7	15

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Stage	Stage de recherche ou d'application						CC			15
TOTAL UE					150	15				15

TOTAL S2		40	25	25	240	30		8	22	30
-----------------	--	-----------	-----------	-----------	------------	-----------	--	----------	-----------	-----------

■ Modalités de contrôle des connaissances :

 Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

Au niveau LICENCE, l'étudiant pourra accéder de droit au semestre suivant à condition qu'il n'ait qu'un seul semestre non validé dans son cursus. Il est cependant conseillé aux étudiants qui n'ont pas validé le semestre S1 de donner priorité à ce dernier avant d'envisager une poursuite d'études en S3.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.